

Membres du bureau	Initiateurs(trices)	
Président : LEVRAULT Nicolas Vice-Présidente : GUIDEZ Audrey Secrétaire : BEAL Perrine Secrétaire Adjoint : DHORDAIN Léo Trésorière : GUIDEZ Magali Trésorier Adjoint : PIAU Damien	WIART Wendy PIAU Damien PAVY Amandine GROSSEMY Lise DUHAMEL Morgan	GUIDEZ Audrey DECOSTER Amandine PRONIER Anaïs GUIDEZ Florian

Les règles de fonctionnement et de sécurité indiquées ci-dessous ne se substituent pas au règlement de fonctionnement de la salle Escoffier et à l'utilisation de la SAE prévus par la commune de Bapaume. Elles le complètent en précisant l'organisation de l'association au niveau de la pratique de l'escalade.

Le licencié s'engage à respecter l'ensemble des règles de fonctionnement du club 7ABapaume (signature dans le dossier d'inscription) et s'expose à être sanctionné en cas de non-respect du cadre légal.

HORAIRES DE GRIMPE A LA SALLE ESCOFFIER

Créneaux autonome		
Mercredi de 17h à 19h	Vendredi de 20h à 22h	Dimanche de 10h à 12h
Créneaux pour les cours encadrés : (Selon le groupe défini par le club pour votre enfant)		
Mercredi		Samedi
De 17h à 18h De 18h à 19h De 18h30 à 20h (Groupe compétition)		De 14h à 15h De 15h15 à 16h15 de 15h30 à 17h (Groupe compétition)

REGLES DE SECURITE

Sur le mur de blocs	Sur la structure artificielle d'escalade (SAE)
Vérifier la mise en place des matelas de chute Ne pas rester en attente sur les tapis Assurer une parade pour les mouvements délicats 2 personnes sur le bloc simultanément	Ne pas grimper au-dessus de la ligne rouge sans être encordé Vérifiez l'état des cordes et l'installation des tapis Le grimpeur et l'assureur doivent être tous deux encordés (chaîne d'assurage) Utiliser le nœud en huit suivi d'un double nœud d'arrêt Vérifier mon nœud d'encordement et celui de mes voisins Vérifier la bonne position de mon système d'assurage Grimper en étant assuré Mousquetonner obligatoirement toutes les dégaines Passer la corde dans les deux mousquetons des relais en fin de voie Redescendre mon grimpeur lentement et avec les deux mains sur la corde Grimper en tête seulement si j'y suis autorisé Faire un nœud en bout de corde lors de la grimpe en tête Tenir la corde à deux mains lors de l'assurage en moulinette et en tête Parer mon coéquipier avant le mousquetonnage du premier point d'assurage en tête Rester vigilant pendant les manœuvres en hauteur : prise de moulinette, rappel, relais... Signaler toute anomalie au responsable de séance ou à l'initiateur



TENUE et MATERIEL POUR GRIMPER

Vous devez vous présenter avec une tenue de sport appropriée ainsi que des chaussures propres. Pour des questions de sécurité : les cheveux doivent être attachés et le port de bijoux n'est pas autorisé.

Le port d'un tee-shirt est obligatoire

Le club a la possibilité de prêter le matériel nécessaire à la pratique de l'escalade (baudrier, système d'assurance, cordes), cependant le licencié est responsable de celui-ci pendant toute la durée d'utilisation

Le club réalise la vente de t-shirt, de magnésie et de sweat, si vous êtes intéressé veuillez vous rapprocher d'un membre du bureau.

PRISE EN CHARGE DES MINEURS

Les enfants sont sous la responsabilité du club UNIQUEMENT pendant les heures de cours.

Un adulte doit accompagner le mineur jusqu'au centre sportif jusqu'à ce qu'un moniteur/initiateur le prenne en charge. Ils ne doivent pas être déposés sans surveillance sur le parking.

Les enfants doivent impérativement être récupérés à la fin du cours. Ils ne sont en aucun cas sous la responsabilité du club en dehors de ces horaires.

Les personnes souhaitant assister aux cours de leur enfant doivent avoir l'autorisation de l'initiateur.

L'ASSIDUITE AUX COURS EST OBLIGATOIRE : en cas d'absences répétées et non justifiées, le grimpeur sera pénalisé.

En cas d'absence exceptionnelle, les responsables légaux doivent prévenir l'initiateur le plus rapidement possible (portable ou mail du club).

ACCES A LA SALLE ESCOFFIER et RESPONSABILITE

L'utilisation de la salle aux horaires de l'association est exclusivement réservée aux adhérents de 7A Bapaume à jour de leur cotisation, titulaires de la licence assurance fédérale, ayant fourni un certificat médical ou à jour du questionnaire de renouvellement.

Toute pièce manquante lors de l'inscriptions doit impérativement être transmise aux encadrants lors du premier cours ou de la première séance.

Il est possible de faire une séance d'essai gratuite pour découvrir l'activité en ayant fait la demande au préalable (mail du club).

Un grimpeur occasionnel est tenu d'avoir contractualisé au préalable une « licence découverte » (mail au club)

Le nombre de pratiquants présents sur la structure pour chaque séance est limité à 21 grimpeurs sur le mur avec leurs assureurs sur le tapis.

Un membre majeur désigné par l'association est responsable de la séance lors des créneaux d'ouverture du club. Les grimpeurs présents sont tenus de respecter les consignes et remarques du responsable de salle.

COMPETITIONS

Le calendrier des compétitions est affiché dans la salle Escoffier.

Les engagements pour les compétitions sont pris en charge par le club, toutefois, en cas d'absence non justifiée, le club sera en droit de demander aux compétiteurs un remboursement de son engagement.

Les frais éventuels générés lors des compétitions officielles doivent être déclarés par le compétiteur (document à remplir et justificatifs à fournir).